



# VILLE D'HUDSON / TOWN OF HUDSON

SERVICE DU GREFFE / TOWN CLERK DEPARTMENT

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville d'Hudson tenue au centre communautaire Stephen F. Shaar, 394 Main, le 2 juin 2025, à 19 h 00, à laquelle assistaient :

Extract of the regular meeting minutes of the Town of Hudson Council, held at the Stephen F. Shaar community centre, 394 Main, on June 2<sup>nd</sup>, 2025 at 7:00 pm, at which were present:

**Sont présents/Were present:**

La mairesse / The Mayor

Chloe Hutchison  
Douglas Smith  
District 1, Como  
Benoît Blais  
District 2, Hudson Est / Eastern Hudson  
Peter Mate  
District 3, Hudson Centre / Central Hudson  
Reid Thompson  
District 4, Fairhaven  
Daren Legault  
District 6, Ouest / West End

Le quorum est atteint / Quorum was reached

**Également présents /Also in attendance :**

Directrice générale par intérim / Interim Director General: Susan McKercher  
Greffière / Town Clerk: Mélyssa Legault

Absent :

Mark Gray  
District 5, Heights Est / Eastern Heights

EXTRAIT du procès-verbal du conseil  
EXTRACT of Council Minutes

R2025-06-147



Résolution R2025-06-147

## 5. GREFFE

### 5.1 Élections municipales 2025 - Rémunération du personnel électoral

CONSIDÉRANT QUE des élections générales se tiendront le 2 novembre 2025 dans toutes les municipalités du Québec ;

CONSIDÉRANT l'article 88 de la *Loi sur élections et référendums dans les municipalités* qui prévoit que la Ville peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour tout membre du personnel électoral ;

CONSIDÉRANT QU'une rémunération concurrentielle permet d'assurer la présence de personnels compétents et fiables ;

**Il est proposé par Reid Thompson**  
**Appuyé par Daren Legault**

D'ACCORDER la rémunération suivante à toute personne embauchée dans le cadre de la tenue d'élections ou d'un référendum municipal entre le 1er juin 2025 et le 31 octobre 2029 ;

#### Fonctions de gestion :

Fonction	Élection sans opposition ou Référendum pour une partie des électeurs	Élection avec scrutin ou Référendum pour l'ensemble des électeurs	Function	Election without opposition Referendum for some voters	Election with polling day Referendum for all voters
Présidente d'élection	6 500 \$	8 000 \$	Returning Officer	6 500 \$	8 000 \$
Secrétaire d'élection	4 500 \$	6 000 \$	Election Clerk	4 500 \$	6 000 \$

#### Fonctions de gestion:

**COPIE CONFORME**  
**CERTIFIED TRUE**  
**EXTRACT**

Greffière / Town Clerk

Fonctions rémunérées selon une base forfaitaire : Functions remunerated on a flat rate basis:



Fonction	Rémunération forfaitaire lors du scrutin ou du vote par anticipation (Élection et référendum)
Scrutateur	325 \$ *
Secrétaire	325 \$ *
PRIMO	350 \$
Tout autre préposé, présent toute la journée du scrutin ou du vote par anticipation	225 \$
Aide-primo	275 \$

\*La rémunération du scrutateur et du secrétaire inclut leur présence pour le dépouillement le soir du scrutin. La rémunération est réduite de 60\$ en cas d'absence.

#### Fonctions rémunérées selon une base horaire :

Fonction	Rémunération (Élection et référendum)
Membre de la table de la Commission de révision	35 \$/ h **
Tout autre préposé embauché sur une base horaire, toute personne attitrée au vote itinérant et toute personne embauchée pour la tenue d'une journée d'accessibilité à un registre selon la Loi sur les élections et les référendums.	25 \$/ h **

\*\* Aux fins de l'application de cette rémunération si la fonction est occupée par une personne qui fait également partie des employés municipaux, celle-ci reçoit la rémunération la plus élevée entre celle prévue et la rémunération prévue par son entente de travail à la Ville.

Tout membre du personnel électoral ou référendaire reçoit une rémunération de 75.00 \$ pour toute séance de formation ;

Dans la mesure où des personnes sont recrutées à titre de réservistes, un montant de 75.00 \$, plus celui de la formation sera versé ;

- a) Évidemment, si la personne doit effectivement travailler lors du vote par anticipation ou lors du scrutin, elle recevra la rémunération prévue pour la fonction effectivement occupée et aucun montant à titre de réserviste ;
- b) Tout réserviste doit être présent au lieu de votation à l'heure où les scrutateurs et les secrétaires sont convoqués par le président d'élection. Il doit demeurer au lieu de votation tant qu'il n'a pas été libéré par la présidente d'élection ;

La personne occupant le poste de trésorier d'élection reçoit :

- a) Pour l'ensemble des fonctions, et sous réserve du paragraphe b) ci-dessous, une rémunération forfaitaire de 800 \$, sans égard au fait qu'il y ait tenu d'un scrutin ou d'un référendum ou non ;
- b) Les montants suivants à la suite de la production des rapports ci-dessous, et ce, sans égard au moment de leur production, c'est-à-dire tant que ce rapport doit être produit conformément à la législation :

	Candidat indépendant	Parti
Rapport des dépenses électorales ou référendaires	165 \$ / candidat	65 \$ / candidat

Function	Flat rate remuneration on polling day or advance poll (Election and referendum)
Deputy returning officer	\$325 *
Secretary	\$325 *
PRIMO	\$350
Any other officer present on all of polling or advance polling day	\$225
PRIMO-helper	\$275

\*The remuneration of the deputy returning officer and the secretary includes their presence for the counting of votes on election night. Remuneration is reduced by \$60 in the event of absence.

#### Functions remunerated on an hourly basis:

Functions	Remuneration (Election & referendum)
Member of a board of revisors	35 \$/ h **
Any other officer hired on an hourly basis, any person assigned to mobile polling and any officer hired for the purposes of a registry according to the Act on Elections and Referendums.	25 \$/ h **

\*\* For the purpose of the application of this remuneration, if the function is occupied by a person who is also a municipal employee, he/she shall receive the highest remuneration between above-mentioned remuneration and the remuneration provided for by his/her employment contract with the Town.

Any election or referendum officer receives a remuneration of \$75.00 for attendance at a training session;

Insofar as persons are recruited as substitutes, an amount of \$75.00 plus the amount for the training session will be paid;

- a) Obviously, if a person must effectively work during advance polling or during polling day, he/she will receive the remuneration in accordance to the function occupied and not as a substitute;
- b) Any substitute must be present at the polling location at the time where the deputy returning officers and secretaries are convened by the Returning Officer. He/she must remain at the polling location until he/she is released by the Returning Officer;

The person holding the post of Treasurer shall receive:

- a) For the range of duties and subject to section b) below, a fixed remuneration of \$800, regardless if there is a polling or referendum or not;
- b) The following amounts after production of the reports mentioned below, regardless of the time of production, that is, as long as this report must be produced in accordance with the legislation:

	Independent candidate	Party
Return of election or referendum expenses	165 \$ / candidate	65 \$ / candidate

**COPIE CONFORME  
CERTIFIED TRUE  
EXTRACT**

Greffier / Town Clerk



Rapport financier	65 \$ / candidat	200 \$ / rapport	Financial report	65 \$ / candidate	200 \$ / report
-------------------	---------------------	---------------------	------------------	----------------------	--------------------

Toute personne qui cumule des fonctions n'a droit de recevoir que la rémunération la plus élevée ;

Any person who holds more than one position is entitled to receive only the highest remuneration;

QUE tout membre du personnel électoral qui exerce une fonction n'apparaissant pas dans ce tableau ait le droit à la rémunération ou à l'allocation fixée dans le tarif établi par le ministre ou, à défaut, à celle convenue avec la présidente d'élections ;

THAT any election officer who performs a function not listed in this table be entitled to the remuneration or allowance set out in the tariff established by the Minister or, in the absence thereof, to that agreed upon with the Returning Officer;

QUE ces dépenses soient financées à même le budget d'opérations.

THAT these expenses be financed from the operating budget.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / CARRIED UNANIMOUSLY**

**COPIE CONFORME  
CERTIFIED TRUE  
EXTRACT**

**Greffier / Town Clerk**